

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 191

25 janvier 2013

### SOMMAIRE

<b>Accelya Investment S.à r.l.</b> .....	<b>9146</b>	<b>Manitowoc Finance (Luxembourg) S.à r.l.</b>	<b>9129</b>
<b>Accenture SCA</b> .....	<b>9168</b>	<b>Manitowoc Finance (Luxembourg) S.à r.l.</b>	<b>9126</b>
<b>Accero S. à r.l.</b> .....	<b>9142</b>	<b>Matrix German Portfolio No 1 Munster S.à r.l.</b>	<b>9128</b>
<b>Alcantara Engineering S.A.</b> .....	<b>9131</b>	<b>Max Media Holding S.A.</b> .....	<b>9127</b>
<b>Cabinet Immobilier Lex Fischbach S.à r.l.</b>	<b>9127</b>	<b>M.D. Investments S.A.</b> .....	<b>9126</b>
<b>Camara S.à r.l.</b> .....	<b>9128</b>	<b>Mercurio Retail Holding S.à r.l.</b> .....	<b>9127</b>
<b>Chaussures Lopes S.à r.l.</b> .....	<b>9124</b>	<b>Mercury Advisors</b> .....	<b>9128</b>
<b>Dai Nippon International S.A.</b> .....	<b>9124</b>	<b>Merl S.A.</b> .....	<b>9129</b>
<b>Dexia Dynamix</b> .....	<b>9130</b>	<b>Meyken S.A.</b> .....	<b>9130</b>
<b>Dexia Quant</b> .....	<b>9168</b>	<b>Meyken S.A.</b> .....	<b>9130</b>
<b>Encryption S.A.</b> .....	<b>9123</b>	<b>M &amp; F Promotions S.à r.l.</b> .....	<b>9125</b>
<b>Eye 1 S.à r.l.</b> .....	<b>9124</b>	<b>MGM Carbon Portfolio S.à r.l.</b> .....	<b>9128</b>
<b>Fincor International Holding S.A.</b> .....	<b>9122</b>	<b>M&amp;L Translation S.à r.l.</b> .....	<b>9126</b>
<b>Food Ingredients Technologies (F.I.T.) s.à r.l.</b>	<b>9123</b>	<b>Mondo Luxembourg S.A.</b> .....	<b>9129</b>
<b>Fulham Broadway S.à r.l.</b> .....	<b>9125</b>	<b>M.P. Lux Invest S.à r.l.</b> .....	<b>9126</b>
<b>Geldilux-TS-2007 S.A.</b> .....	<b>9122</b>	<b>Networld International S.A.</b> .....	<b>9130</b>
<b>Ginkgo Management S.à r.l.</b> .....	<b>9123</b>	<b>PRT Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>9153</b>
<b>Goettsch GmbH</b> .....	<b>9122</b>	<b>Russian Exchange Holding S.C.A.</b> .....	<b>9144</b>
<b>G.T. Ressources Humaines S.A.</b> .....	<b>9164</b>	<b>Silverscreen S.à r.l.</b> .....	<b>9133</b>
<b>Gymika S.A.</b> .....	<b>9122</b>	<b>Sofibim Investissements et Participations</b>	<b>9136</b>
<b>Henderson Global Investors Limited, Luxembourg Branch Office</b> .....	<b>9129</b>	<b>SPLUX S.à r.l.</b> .....	<b>9140</b>
<b>Immobilière Colimex S.A.</b> .....	<b>9126</b>	<b>Utinam</b> .....	<b>9149</b>
<b>Laurada S.A.</b> .....	<b>9130</b>	<b>WWK Investment S.A.</b> .....	<b>9164</b>
<b>Location Matériel Lourd S.A.</b> .....	<b>9127</b>	<b>Zwick Paul S.A.</b> .....	<b>9167</b>
<b>LuxStrategy S.A.</b> .....	<b>9125</b>		
<b>M3 Architectes S.A.</b> .....	<b>9125</b>		

**Geldilux-TS-2007 S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 128.446.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 Décembre 2012*

1. La liquidation de la société GELDILUX-TS-2007 S.A. est clôturée.
2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour extrait sincère et conforme

Merlis S.à r.l.

*Le Liquidateur*

Référence de publication: 2012167817/15.

(120222040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

---

**Fincor International Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 59.325.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 21 décembre 2012 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Gregorio PUPINO résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur, avec effet au 30 novembre 2012;
- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Benoît DESSY, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri, son mandat ayant comme échéance celui de leur prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FINCOR INTERNATIONAL HOLDING S.A.*

Société Européenne de Banque

*Banque Domiciliaire*

Signatures

Référence de publication: 2012167797/17.

(120222449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

---

**Goettsch GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 158.953.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012167848/11.

(120222013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

---

**Gymika S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8354 Garnich, 55, rue des Trois Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 59.326.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2012167860/11.

(120222407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

---

**Food Ingredients Technologies (F.I.T.) s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 65.402.

A la date du 10 décembre 2012, le gérant Monsieur David LANDAU, constate que Madame Muriel NASAN a fait la cession de 199 (cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales à

la S.à r.l. AVIV INVEST - établie à L-1118 Luxembourg - 23, rue Aldringen, représentée par son gérant et

la cession de 1 (une) part sociale à

Monsieur Valerio RAGAZZONI, demeurant à L-8077 Bertrange - 248, rue de Luxembourg.

Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Pour extrait conforme et sincère

David LANDAU

Gérant

Référence de publication: 2012167806/17.

(120221878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

---

**Ginkgo Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 156.394.

Monsieur Maximilien ROUER a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 30 juillet 2012.

Monsieur Olivier VANDERIJST a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 25 octobre 2012.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Bernard HERMAN
- Monsieur André AUTRAND
- Monsieur Koenraad VAN LOO
- Monsieur Christian VARIN
- Monsieur Olivier LEFEBVRE

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Ginkgo Management S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2012167820/20.

(120222305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

---

**Encryption S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.678.

Par décision du Conseil d'administration tenu le 30 novembre 2012 au siège social de la société, il a été décidé:

- après lecture de la lettre de démission de Monsieur Gregorio Pupino de sa fonction d'administrateur, d'accepter cette démission avec effet immédiat.

- de coopter comme nouvel administrateur avec effet immédiat, Monsieur Benoît Dessy résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celle de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2012167735/17.

(120221578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

---

**Eye 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.915.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.137.

En date du 21 novembre 2012, l'associé Candover (Trustees) Limited, avec siège social au 12, Charles II Street, SW1Y 4QU Londres, Royaume-Uni, a cédé la totalité de ses 719 parts sociales préférentielles rachetables à Computershare Trustees (Jersey) Limited as Trustee of Candover 2001 Employee Benefit Trust, avec siège social au Hilgrove Street, bâtiment Queensway House, étage 22<sup>nd</sup> Floor, JE1 1ES St. Helier, Jersey, qui les acquiert.

Par conséquent, suite à cette cession, l'associé Computershare Trustees (Jersey) Limited as Trustee of Candover 2001 Employee Benefit Trust, précité, détient 857 parts sociales préférentielles rachetables et détient toujours ses 81 parts sociales ordinaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Référence de publication: 2012167725/17.

(120221303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

---

**Chaussures Lopes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9047 Ettelbruck, 36, rue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 157.915.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21/12/2012.

*Pour la société*

C.F.N GESTION S.A.

20, Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse postale:

B.P. 80 - L-9201 Diekirch

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012167632/17.

(120222580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

---

**Dai Nippon International S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 12.475.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 02 août 2012, le mandat des Administrateurs M. Tomohiro SEYAMA, M. Shigemi FURUYA, Président et Administrateur-délégué, ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme ont été renouvelés pour la durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Par cette même assemblée, M. Keiichi MIZOGUCHI, 1-21-101 Nijutsukimachi, Shinjuku-ku, Tokyo JAPAN, a été nommé Administrateur, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire M. Takahiro HAMADA, 3-1-#C508 Ichisawa Fujimino-shi, JAPAN, également pour la durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Luxembourg, le 20 12 2012.

*Pour: DAI NIPPON INTERNATIONAL S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Ana-Paula Duarte

Référence de publication: 2012167685/20.

(120221152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

---

**M & F Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 67.044.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/12/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2012168035/12.

(120221835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

---

**LuxStrategy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 2, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 155.263.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2012167998/10.

(120222044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

---

**M3 Architectes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2737 Luxembourg, 15, rue Wvurth Paquet.  
R.C.S. Luxembourg B 58.144.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société en date du 30 novembre 2012*

L'assemblée générale nomme au poste d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2015 les personnes suivantes:

Monsieur Luc SCHROEDER, né le 25.02.1968 à Verviers (B), demeurant à L-5942 Itzig, 3, Rue Désiré Zahlen

Monsieur Jürgen SIMON, né le 12.01.1971 à Neunkirchen (D), demeurant à D - 54298 Aach, Auf der Wiese 50

Ainsi le nombre des administrateurs passe de 3 à 5 membres.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2012168036/16.

(120221475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

---

**Fulham Broadway S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.  
R.C.S. Luxembourg B 163.543.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 5 décembre 2012*

1. Monsieur Georges SCHEUER a démissionné de son mandat de gérant de classe B.

2. Monsieur Mark GORHOLT, administrateur de sociétés, né à Trèves (Allemagne), le 26 novembre 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 20.12.2012.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Fulham Broadway S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012167773/16.

(120221551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

---

**M.D. Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 115.705.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MD INVESTMENTS S.A.  
Société Anonyme

Référence de publication: 2012168037/11.

(120221534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

---

**M.P. Lux Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.  
R.C.S. Luxembourg B 98.598.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Weiswampach, le 21/12/2012.

Référence de publication: 2012168038/10.

(120222455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

---

**M&L Translation S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 130.626.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LIEFFRING Muriel  
Gérante

Référence de publication: 2012168041/11.

(120222323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

---

**Manitowoc Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 16.555,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 142.178.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Référence de publication: 2012168045/10.

(120222554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

---

**Immobilière Colimex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 29.128.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/12/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2012167923/12.

(120222567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

---

**Max Media Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 82.929.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Stijn Curfs  
Mandataire

Référence de publication: 2012168049/12.

(120222036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

---

**Mercurio Retail Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.464.000,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 124.812.

*Extrait du 20 décembre 2012*

Veillez noter que la dénomination sociale et le siège social de l'associé unique de la Société ont été modifiés comme suit:

Luxembourg Capital Partners III S.C.A., 11 rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Référence de publication: 2012168051/13.

(120221721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

---

**Cabinet Immobilier Lex Fischbach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1727 Luxembourg, 17, rue Arthur Herchen.  
R.C.S. Luxembourg B 58.734.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AREND & PARTNERS S.à r.l.

12, rue de la Gare

L-7535 MERSCH

Signature

Référence de publication: 2012168658/13.

(120223001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

---

**L.M.L. S.A., Location Matériel Lourd S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 103.266.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 21 décembre 2012*

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société Location Matériel Lourd S.A. (en liquidation) qui cessera d'exister.

L'Assemblée décide que les documents sociaux seront conservés, au minimum pendant 5 années, au siège social de HRT FIDALUX S.A., actuellement situé au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 21 décembre 2012.

Référence de publication: 2012167992/15.

(120222946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

---

**Matrix German Portfolio No 1 Munster S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.625,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 112.077.

Nous vous notifions de la modification suivante concernant l'adresse de l'associé unique de la Société:

- Le siège social de Matrix EPH S.à r.l. a été transféré au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg depuis 5 décembre 2011.

Fait au Luxembourg, le 20 décembre 2012.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012168046/14.

(120221125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

---

**MGM Carbon Portfolio S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 120.502.

En date du 1<sup>er</sup> mars 2012 et avec effet immédiat, John Christopher Mackle, avec adresse au 501, Brickell Key Drive, Suite 501, 33131 Miami, Florida, Etats-Unis, a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A de la société MGM Carbon Portfolio S.à r.l., avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120502.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., mandaté par le démissionnaire

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Référence de publication: 2012168090/14.

(120221588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

---

**Mercury Advisors, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 108.944.

L'Associé unique fait part du changement d'adresse de résidence de l'Associé et du Gérant comme suit:

- Monsieur Franciscus Henricus BOMBEECK

20 rue d'Amsterdam, L-1126 Luxembourg

avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Franciscus BOMBEECK

*Associé unique*

Référence de publication: 2012168052/14.

(120222415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

---

**Camara S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.002.853,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 128.407.

Les comptes annuels pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Référence de publication: 2012167614/11.

(120222656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

---



**Manitowoc Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 16.555,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 142.178.

Par résolutions signées en date du 3 décembre 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Philippe Leclercq, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat.

2. Nomination de Manfred Schneider, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Référence de publication: 2012168044/15.

(120222220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

---

**Henderson Global Investors Limited, Luxembourg Branch Office, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 152.843.

EXTRAIT

Le conseil d'administration de la société mère de droit étranger a décidé d'accepter la démission de Monsieur David Joseph Jacob, administrateur de la société, avec effet au 13 décembre 2012.

Référence de publication: 2012167874/11.

(120221174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

---

**Merl S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 122.715.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20.12.2012.

*Pour: MERL S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Ana-Paula Duarte

Référence de publication: 2012168086/15.

(120221318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

---

**Mondo Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 16.619.

Il résulte de la lettre de démission de M. David Weijber que celui-ci a démissionné de ses fonctions (i) d'administrateur et (ii) de délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 30 septembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signatures

Référence de publication: 2012168100/12.

(120222588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

---

**Dexia Dynamix, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 168.300.

Le Conseil d'Administration a pris note de la démission en tant qu'administrateur de:  
Madame Véronique DI MARIA, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, en date du 16 novembre 2012

*Pour DEXIA DYNAMIX*  
Société d'Investissement à Capital Variable  
RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.  
Société Anonyme

Référence de publication: 2012167695/13.  
(120221523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

---

**Meyken S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 98.589.

En date du 14 décembre 2012, l'assemblée générale a renouvelé le mandat du commissaire sortant Monsieur Jean Thyssen

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale de 2017.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Meyken SA

Référence de publication: 2012168055/12.  
(120221620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

---

**Meyken S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 98.589.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2012168056/10.

(120221621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

---

**Networld International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 86.935.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20.12.12.

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*  
Signatures

Référence de publication: 2012168134/12.  
(120221928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

---

**Laurada S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1730 Luxembourg, 15, rue de l'Hippodrome.  
R.C.S. Luxembourg B 110.048.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168925/9.  
(120222970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

---

**Alcantara Engineering S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 83.076.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third day of November,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of "Alcantara Engineering S.A.", a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 83.076, having its registered office at 412F Route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and incorporated by deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on 19 July 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») number 73 of 15 January 2001. The articles of incorporation of the said company have been amended several times and for the last time by deed of Maître André Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on 26 May 2005, published in the Mémorial C, number 1017 of 11 October 2005 (the "Company").

The meeting was opened and presided by Ms Katia Gauzès, maître en droit, professionally residing in Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appointed as secretary and scrutineer Ms Alix van der Wielen, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

I. - The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that the meeting had the following agenda:

*Agenda*

1. Decision to be taken about the dissolution of the company;
2. Appointment of a liquidator and determination of its powers; and
3. Miscellaneous in connection with items 1 to 2 above.

II. - That the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed.

III. - That the entire share capital being represented at the present meeting and the shareholders represented declaring that they have had due notice and had knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the entire share capital, is validly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

In compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the shareholders hereby decide to dissolve the Company.

*Second resolution*

As a consequence of the above taken resolution, the shareholders decide to appoint as liquidator Mr Gonzalo Naranjo Villalonga, accountant, born in Madrid, Spain on 2 March 1974 and residing for this purpose at C/Claudio Coello, 25 1<sup>o</sup> int, 28001 - Madrid, Spain.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended without requesting the authorisation of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash or in kind in its sole discretion. Subject to any applicable laws, such distribution may take the form of interim payments out of surplus of the winding-up.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by names, first names and residences, said appearing parties signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède.**

L'an deux mille douze, le vingt-troisième jour de novembre,

Par devant Nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "Alcantara Engineering S.A.", une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.076, ayant son siège social au 412F Route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederaven, le 19 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), numéro 73 en date du 15 janvier 2001. Les statuts de ladite société ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 26 mai 2005, publié au Mémorial C, numéro 1014 en date du 11 octobre 2005 (la "Société").

La séance est ouverte et présidée par Madame Katia Gauzès, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "Président"),

L'assemblée choisit comme secrétaire et scrutatrice Mademoiselle Alix van der Wielen, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

I. - Le bureau ayant été ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire d'acter que l'assemblée a l'ordre du jour suivant:

1. Décision à prendre concernant la dissolution de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers en relation avec les points 1 à 2 ci-dessus.

II. - Que les actionnaires représentés et le nombre des leurs actions figurent sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par le mandataire des actionnaires représentés et par le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec les autorités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées "ne varietur" par le comparant et le notaire, resteront annexées au présent acte.

III. - Que tout le capital social étant représenté à la présente assemblée et les actionnaires représentés déclarant qu'ils ont été informés et avaient connaissance de l'ordre du jour avant cette assemblée, aucune convocation préalable était nécessaire.

IV. - Que la présente assemblée, représentant tout le capital social, est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

L'assemblée, après délibération, a pris alors les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, les associés décident par la présente de dissoudre la Société.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de nommer comme liquidateur Monsieur Gonzalo Naranjo Villalonga, comptable, né à Madrid, en Espagne, le 2 mars 1974 et résidant à cette fin à C/ Claudio Coello, 25 1 ° int, 28001 - Madrid, Espagne.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté. Sous réserve des dispositions légales applicables, cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; sur demande des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire instrumentant par noms, prénoms et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. GAUZES, A. VAN DER WIELEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 novembre 2012. Relation: LAC/2012/56972. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163068/125.

(120215878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

**Silverscreen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 105.235.

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth of November.

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the members of the limited liability company SILVERSCREEN S.à r.l., having its registered office at L-2320 Luxembourg 69 boulevard de la Pétrusse, registered with the Company and Trade Register under number B 105235 (hereinafter referred to as the "Company"), incorporated by a deed of Me Léon Thomas known as Tom METZLER, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, on December 16, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 344 on April 18, 2005,

and whose articles of association have been amended pursuant to:

- the deed of Me Léon Thomas known as Tom METZLER, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, on March 4, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 733 on July 23, 2005, and
- the deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on July 31, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2033 on October 30, 2006, and
- the deed of Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, on July 16, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1957 on September 21, 2010.

The extraordinary general meeting is opened in Luxembourg by Me Pierre METZLER, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as chairman, and appointing Me Isabelle CHARLIER, lawyer, residing professionally in Luxembourg as secretary of the meeting.

The meeting elected as scrutineer Mr Luis MARQUES GUILHERME, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

These three individuals constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list which, having been signed "ne varietur" by the members present, the proxy holders representing the members, the members of the board and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The chairman thus declares, and requests the notary to state that:

I. According to the attendance list, all the members, representing the full amount of the corporate capital of EUR 147,000 (one hundred forty-seven thousand euros) represented by 5,880 (five thousand eight hundred eighty) corporate units, are duly present or represented at the present meeting and may effectively deliberate and decide upon all the items of the agenda, without a prior convening notice.

II. That the agenda of the present extraordinary general meeting is as follows:

1. Decision on the dissolution of the Company and opening of the liquidation procedure including the distribution of all of its assets and complete cancellation of all of its stock;
2. Appointment of a liquidator;
3. Determination of the duties, powers and remuneration of the liquidator;
4. Termination of the mandate of the managers and granting of full discharge of liability (quitus) to the managers for the performance of their mandates;
5. Adoption of the plan of liquidation, to be done in an orderly process that is not expected to exceed 3 years.

The meeting of the members considering itself as duly constituted and convened, and given its approval with respect to the explanations of the Chairman, deliberates and passes by unanimous vote the following resolutions:

*First resolution*

The member's meeting resolves the dissolution of the Company and the opening of the liquidation procedure, so as to ensure the distribution of all of its assets and complete cancellation of all of its stock, in an orderly process that is not expected to exceed 3 years.

*Second resolution*

The member's meeting resolves to appoint Maître Pierre METZLER, lawyer, residing professionally at L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse, born on December 28, 1969, as liquidator of the Company, with immediate effect.

*Third resolution*

The meeting resolves to confer to the liquidator the broadest powers as defined in Articles 144 and seq. of the Luxembourg law on commercial companies dated as of 10 August 1915, as amended (hereinafter the "Law").

The liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without prior consent of the general meeting of the Company.

The liquidator shall be exempted from the obligation of drawing-up an inventory, and may in this respect fully rely on the books of the Company.

The liquidator shall be authorized, under his own responsibility and regarding special or specific operations, to delegate such part of his powers and for such duration as he may deem fit, to one or several representatives.

The liquidator shall also be authorized to make advance payments of any surplus assets of the Company to the Members of the Company as he deems fit.

*Fourth resolution*

The meeting resolves that the liquidator shall be remunerated according to the standard usage and practice in Luxembourg.

*Fifth resolution*

The meeting resolves the termination of the managers' mandates of Mrs. Eva Monica KALAWSKI, Mr. Ian DOWNIE and Mr. Pierre METZLER, with effect as at this date.

The meeting resolves to grant the abovementioned managers' full discharge of liability (quitus) for the performance of their mandates.

*Sixth resolution*

The meeting resolves to adopt the plan of liquidation in the terms approved by the board of managers in its meeting held on November 29, 2012, which will be executed in a process that is not expected to exceed 3 years.

There being no further item on the agenda, the meeting was adjourned.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand one hundred fifty Euros.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed..

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le trente novembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Se tient une assemblée générale extraordinaire des associés de la société SILVERSCREEN S.à r.l., ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite dans le Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 105235 (ci-après dénommée la «Société»), constituée suivant un acte de Maître Léon Thomas dit Tom METZ-

LER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 16 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 344 du 18 avril 2005,

Et dont les statuts ont été modifiés suivant

- acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 4 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 733 du 23 juillet 2005, et

- acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 31 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2033 du 30 octobre 2006, et

- acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 19157 du 21 septembre 2010.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à Luxembourg par Maître Pierre METZLER, avocat à la cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant comme président, et désignant Maître Isabelle CHARLIER, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée nomme comme scrutateur Monsieur Luis MARQUES GUILHERME, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Ces trois individus constituent le bureau de l'assemblée.

Le bureau ainsi formé dresse la liste de présence qui, après avoir été signée «ne varietur» par les associés présents, les mandataires représentant les associés, les membres du bureau et le notaire restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations et sera soumise à la formalité de l'enregistrement avec le présent acte.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Conformément à la liste de présence, tous les associés, représentant l'intégralité du capital social de EUR 147.000 (cent quarante-sept mille euros) représenté par 5.880 (cinq mille huit cent quatre-vingt) parts sociales sont présents ou dûment représentés à l'assemblée. L'assemblée en conséquence délibère et décide valablement sur tous les points à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu une convocation préalable.

II. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Décision pour la dissolution de la Société et ouverture de la procédure de liquidation, comprenant la distribution de tous ses actifs et l'annulation complète de toutes ses participations;

2. Nomination d'un liquidateur;

3. Détermination des responsabilités, pouvoirs et fixation de la rémunération du liquidateur;

4. Résiliation des mandats des gérants de la Société et pleine décharge accordée aux gérants;

5. Adoption du plan de liquidation, pour être exécuté suivant une procédure qui ne dépassera pas 3 ans.

L'assemblée des associés se considérant comme dûment constituée et convoquée, et ayant approuvé les déclarations du président, délibère et prend par vote unanime les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation, de façon à assurer la distribution de tous ses actifs et l'annulation complète de toutes ses participations, dans une exécution que ne durera plus que trois ans.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme Maître Pierre METZLER, avocat, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, né le 28 décembre 1969, liquidateur de la Société, avec effet immédiat.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de conférer au liquidateur les pouvoirs prévus à l'article 144 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (ci après la «Loi»).

Le liquidateur pourra passer tous les actes et mener toutes les opérations, y compris celles mentionnées à l'article 145 de la Loi, sans consentement préalable de l'assemblée générale de la Société.

Le liquidateur sera exempté de l'obligation de rédiger un inventaire et peut, dès lors, se rapporter entièrement aux livres de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa propre responsabilité et pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer une partie de ses pouvoirs pour une durée qui lui semble opportune à un ou plusieurs représentants.

Le liquidateur sera également autorisé à faire des paiements anticipés de tous boni de liquidation de la Société aux Associés s'il l'estime opportun.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide que le liquidateur sera rémunéré conformément aux usages du Luxembourg.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'approuver la fin du mandat en tant que gérants de la Société de Mme Eva Monica KALAWSKI, M. Ian DOWNIE and M. Pierre METZLER, avec effet à ce jour.

L'assemblée décide de donner pleine décharge aux gérants mentionnés pour l'exercice de leurs mandats.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide d'adopter le plan de liquidation approuvé par le conseil de gérance dans sa réunion tenue le 29 novembre 2012, pour être exécuté suivant une procédure qui ne dépassera pas trois ans.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cent cinquante euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. METZLER, I. CHARLIER, L. MARQUES GUILHERME, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 décembre 2012. LAC/2012/57430. Reçu douze euros (12,- €).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161999/168.

(120213349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

**Sofibim Investissements et Participations, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 173.331.

—  
STATUTS

L'an deux mille douze, le trente novembre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

A COMPARU:

Monsieur Robert ZOLADE, dirigeant de sociétés, né le 24 septembre 1940, à Paris (France), demeurant au 6, rue Guynemer à F-75006 Paris (France),

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 15 novembre 2012; laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il arrête les statuts comme suit:

**I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «SOFIBIM INVESTISSEMENTS ET PARTICIPATIONS», en abrégé «SIP» (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après). Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.



2.2 Il peut être créé par simple décision du Conseil de Gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, des parts sociales, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions.

3.3 La Société pourra fournir tout financement direct ou indirect et/ou tous services financiers ainsi que toute assistance administrative à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit nécessairement substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société dans les limites autorisées par les lois luxembourgeoises.

3.4 La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

3.5 La Société peut acquérir, louer, exploiter et céder, directement ou indirectement, des immeubles situés au Luxembourg et à l'étranger.

3.6 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.7 La Société pourra, à titre accessoire, prêter des activités de conseil, d'assistance, et plus généralement toute prestations de services, sous toutes formes, à toutes personnes physiques ou morales, et en particulier à destination de ses filiales, en matière, notamment, de gestion, de direction d'entreprises, d'organisation, de développement, de stratégie et ingénierie financière et d'investissement.

3.8 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

**Art. 5. Capital.** Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### **Art. 7. Cession des parts sociales.**

7.1 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

7.2 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 8. Conseil de Gérance.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance (le Conseil de Gérance).

8.2 Les membres du Conseil de Gérance peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

8.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

#### Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

9.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

9.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

#### Art. 10. Procédure.

10.1 Le Conseil de Gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

10.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

10.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

10.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

10.5 Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

10.6 Tout gérant peut participer à la réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

10.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

#### Art. 11. Représentation.

11.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

11.2 Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

11.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 9.2. des Statuts.

**Art. 12. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### IV. Assemblée Générale des associés

##### Art. 13. Pouvoirs et droits de vote.

13.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

13.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

13.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

##### Art. 14. Forme - Quorum - Majorité.

14.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

14.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

14.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

##### Art. 15. Exercice social.

15.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

15.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

##### Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

#### VI. Dissolution - Liquidation

##### Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

#### VII. Disposition générale

**Art. 18. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

##### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2013.

##### *Souscription - Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, Monsieur Robert ZOLADE, préqualifié et représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

##### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

*Décisions de l'associé*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Robert ZOLADE, dirigeant de sociétés, né le 24 septembre 1940, à Paris (France), demeurant à F-75006 Paris (France), 6, rue Guynemer, en qualité de gérant de catégorie A;
- Monsieur Serge KRANCENBLUM, dirigeant de sociétés, né le 8 octobre 1961, à Metz (France), avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, en qualité de gérant de catégorie B;
- Monsieur Grégory GUISSARD, juriste, né le 1<sup>er</sup> août 1980, à Braine l'Alleud (Belgique), avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, en qualité de gérant de catégorie B.

2. Le siège social de la Société est établi au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 décembre 2012. LAC/2012/57432. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Référence de publication: 2012162002/210.

(120213072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

**SPLUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 173.434.

—  
STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-sept novembre.

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur NDZIE Stéphane, gérant de sociétés, né le 25 décembre 1979 à Yaounde (Cameroun), demeurant à F-57000 Metz, 12, rue Haute Pierre.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la surveillance et le gardiennage sous toutes ses formes et par tous les moyens des biens mobiliers et immobiliers.

D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de «SPLUX S.à r.l.»

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant unique ou du conseil de gérance.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

**Art. 7.** Lorsque la société compte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires soit au conjoint survivant.

**Art. 9.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 10.** Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique. En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le ou les gérant(s).

**Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 13.** Si et aussi longtemps que la société sera unipersonnelle, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Souscription et Libération*

L'intégralité des mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales est souscrite par Monsieur NDZIE Stéphane, pré-qualifié.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre 2013.

#### *Décisions de l'associé unique*

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur NDZIE Stéphane, gérant de sociétés, né le 25 décembre 1979 à Yaounde (Cameroun), demeurant à F-57000 Metz, 12, rue Haute Pierre.

2. Le siège social est fixé à L-2560 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

#### *Avertissement*

Le notaire soussigné a attiré l'attention du comparant sur le fait que la société doit obtenir une autorisation d'établissement de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que le comparant reconnaît avoir reçu.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ 1.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. NDZIE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 novembre 2012. LAC/2012/56123. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163617/91.

(120215858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

**Accero S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 44.957,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.527.

In the year two thousand and twelve, on the fourth day of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Accero Intermediate Holdings, Inc, a limited company existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registry of companies Cayman Islands under number 202772, having its registered office at Ugland House, South Church Street, KY - George Town,

here represented by Mrs. Ghizlane Gryp, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 1<sup>st</sup> December 2012.

Such appearing party is the sole shareholder of Accero S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, with a share capital of EUR 44,957.-, having its registered office at 412F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 136.527, incorporated pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 29 January 2008, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 723 on 25 March 2008. The articles of association were amended for the last time on 31 January 2008 pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 723 on 25 March 2008.

The appearing party representing the entire share capital requires the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to approve the interim accounts of the Company as at 3 December 2012.

*Second resolution*

In compliance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended (the "Law"), the sole shareholder decides to dissolve the Company.

*Third resolution*

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder decides to appoint SumTotal Systems, LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the state of Delaware, United States of America, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, 19801 New Castle, Delaware, United States of America, registered under number 3716692, as liquidator, for an indefinite term.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

The liquidator is hereby expressly empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 without requesting further authorisations of the general meeting.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrances; remove any outstanding charge in its sole discretion.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such powers as it determines and for the period as it thinks fit.

The liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash or in kind in its sole discretion. Subject to the Law, such distribution may take the form of interim payments out of the surplus of the winding-up.

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to 1.300 euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, whom is known to the notary by the first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le quatre décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Accero Intermediate Holdings, Inc, une limited company existant selon les lois des Iles Caïmans, enregistrée auprès du Registry of companies Cayman Islands sous le numéro 202772, ayant son siège social à Uglad House, South Church Street, KY - George Town,

ici représentée par Mme. Ghizlane Gryp, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2012.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de Accero S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, avec un capital social de EUR 44,957.-, ayant son siège social au 412F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.527, constituée selon acte reçu par Me Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 29 Janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 723 en date du 25 mars 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Me Martine Schaeffer en date du 31 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 723, en date du 25 mars 2008.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé à toute notification, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'approuver les comptes intérimaires de la Société datés du 3 décembre 2012.

#### *Deuxième résolution*

En conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), l'associé unique décide de dissoudre la Société.

#### *Troisième résolution*

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'associé unique décide de nommer Sumtotal Systems, LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, 19801 New Castle, Delaware, United States of America, enregistrée sous le numéro 3716692, en tant que liquidateur, pour une durée indéterminée.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148bis de la Loi.

Le liquidateur est par la présente expressément autorisé à accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans devoir demander des autorisations supplémentaires à l'assemblée des associés.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements; enlever toutes charges subsistantes selon sa volonté.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire de la Société et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux associés en numéraire ou en nature selon sa volonté. Sous réserve des dispositions légales applicables, cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ 1.300 euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Gryp, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 5 décembre 2012. Relation: RED/2012/1660. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 10 décembre 2012.

J.-P. MEYERS.

Référence de publication: 2012163037/113.

(120215463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

**Russian Exchange Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 168.779.

In the year two thousand and twelve, on the fifteenth day of November.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Russian Exchange Holding S.C.A. (the "Company"), a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 168.779, with registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the notary Jean Seckler, residing in Junglinster, on 20 April 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1304 dated 25 May 2012. The articles of association of the Company were last amended pursuant to a notarial deed of the aforementioned notary on 8 October 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is opened under the chairmanship of Mr. Régis Galiotto, professionally residing in Luxembourg.

The chairman designates as secretary Mrs. Solange Wolter-Schieres, professionally, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Olivier Yau, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1) Decision to remove the Redemption Right as defined in article 8 of the articles of association;  
2) Decision to delete article 8 "Share Redemptions" and renumber the subsequent articles of the articles of association of the Company accordingly; and

3) Miscellaneous.

II. - That the shareholders represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the proxies of the represented shareholders, has been verified and signed by the bureau of the meeting.

The proxy of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed.

III. - That the entire share capital being represented at the present meeting and the shareholders represented declaring that they had due notice and had knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notice was necessary.

IV. - That the present meeting, representing the entire share capital, is validly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.



After approval of the statement of the chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting unanimously approved the following resolutions:

*First resolution*

The meeting hereby resolves to remove the Redemption Right as defined in article 8 of the articles of association.

*Second resolution*

As a consequence of the first resolution, the meeting hereby resolves to delete the current article 8 "Share Redemptions" and to renumber the remaining articles of the articles of association accordingly.

There being no further business on the agenda, the meeting is closed.

Whereof this notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read and interpreted to the appearing persons, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille douze, le quinzième jour de novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Russian Exchange Holding S.C.A. (la «Société»), une société en commandite par actions constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.779, ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, constituée par un acte notarié de Maître Jean Seckler, résidant à Junglinster, en date du 20 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1304 daté du 25 mai 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié du notaire susnommé le 8 octobre 2012, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Solange WolterSchieres, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Olivier Yau, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. - Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

*Agenda*

- 1) Décision de retirer le Droit de Rachat tel que défini à l'article 8 des statuts;
- 2) Décision de supprimer l'article 8 «Rachat d'Actions» et de renuméroter les articles suivants des statuts de la Société en conséquence; et
- 3) Divers

II. - Que les actionnaires représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par le bureau de l'assemblée.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées «ne varietur» par le comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte.

III. - Que l'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée et les actionnaires représentés déclarant avoir été dûment informés et ayant eu connaissance de l'ordre du jour au préalable, aucune notice de convocation n'a été nécessaire.

IV. - Que la présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les objets portés à l'ordre du jour.

Après avoir approuvé la déclaration du président et ayant vérifié qu'elle a été régulièrement constituée, l'assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de retirer le Droit de Rachat tel que défini à l'article 8 des statuts.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la première résolution, l'assemblée décide de supprimer l'actuel article 8 «Rachat d'Actions» et de renuméroter les articles suivants des statuts en conséquence.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date précisée en tête du document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES, O. YAU, R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 novembre 2012. Relation: LAC/2012/54801. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Référence de publication: 2012162820/103.

(120214753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

**Accelya Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.034,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 123.755.

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth day of November.

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

was held an extraordinary general meeting of shareholders of Accelya Investment S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 18,834.-, having its registered office at 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 123 755 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, on 5 January 2007, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations on 24 March 2007, number 447. The articles of association of the Company have been last amended on 20 July 2011 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, published on 12 March 2012 in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 656.

The meeting was opened at 10.00 a.m. with Mrs. Ghislaine GRYP, maître en droit, professionally residing in Luxembourg in the chair,

who appointed as secretary and as scrutineer Matthias LE PAN.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of twelve thousand two hundred euro (EUR 12,200.-) in order to increase it from its current amount of eighteen thousand eight hundred thirty-four euro (EUR 18,834.-) up to an amount of thirty-one thousand thirty-four euro (EUR 31,034.-) through the issue of twelve thousand two hundred (12,200) class A shares of the Company with a par value of one euro (EUR 1.-) per share;

2. Subsequent amendment to the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company in order to read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is set at thirty-one thousand thirty-four euro (EUR 31,034.-) consisting of thirty-one thousand thirty-three (31,033) class A shares and one (1) class B share with a par value of one euro (EUR 1.-) per share."

II. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - The proxies of the represented shareholders, initialised ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

IV. - That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

V. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twelve thousand two hundred euro (EUR 12,200.-) in order to increase it from its current amount of eighteen thousand eight hundred thirty-four euro (EUR 18,834.-) up to an amount of thirty-one thousand thirty-four euro (EUR 31,034.-) through the issue of twelve thousand two hundred (12,200) class A shares of the Company with a par value of one euro (EUR 1.-) per share.

The newly issued shares have been entirely subscribed as follows:

- in the name and for the account of Neela Arunabha Bhattacharjee, residing at 402 (4B) Tribute, Rajkamal Studio Compound, Dr. S.S. Rao Road, Parel, Mumbai 400 012, India, to two thousand four hundred forty (2,440) class A shares for a total subscription price of twenty one thousand nine hundred eleven euro (EUR 21,911.-);

- in the name and for the account of Satish Mahabaleshwar Ambe, residing at E-703, Dheeraj Jamnua, Chincholi Bunder Road, Malad (W), Mumbai 400 064, India, to two thousand four hundred forty (2,440) class A shares for a total subscription price of twenty one thousand nine hundred eleven euro (EUR 21,911.-);

- in the name and for the account of Philip Florence Fernandes, residing at 8702, Mayflower, I.C. Colony, Borivali West, Mumbai 400 103, India, to two thousand four hundred forty (2,440) class A shares for a total subscription price of twenty one thousand nine hundred eleven euro (EUR 21,911.-);

- in the name and for the account of Gurudas Vasudev Shenoy, residing at 801, Legacy Tower, Powai Vihar Complex, Off ADS Marg, Powai, Mumbai 400 076, India, to one thousand two hundred twenty (1,220) class A shares for a total subscription price of ten thousand nine hundred fifty six euro (EUR 10,956.-);

- in the name and for the account of Joshi Varied Anthony, residing at 1804, Glen Classic, Hiranandini Gardens, Powai, Mumbai 400 076, India, to one thousand two hundred twenty (1,220) class A shares for a total subscription price of ten thousand nine hundred fifty six euro (EUR 10,956.-);

- in the name and for the account of Arunkumar Shantilal Gala residing at C/601 Lotus, Kukreja Complex, L B S Marg, Bhandup West, Mumbai 400 078, India, to one thousand two hundred twenty (1,220) class A shares for a total subscription price of ten thousand nine hundred fifty six euro (EUR 10,956.-);

- in the name and for the account of Ravi Chakravarthy, residing at 1103, Carlton, Hiranandani Estate, Patlipada, Ghodbunder Road, Thane West 400 607, India, to one thousand two hundred twenty (1,220) class A shares for a total subscription price of ten thousand nine hundred fifty six euro (EUR 10,956.-).

The amount of one hundred nine thousand five hundred fifty-six euro (EUR 109,556.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Out of the total subscription price of one hundred nine thousand five hundred fifty-six euro (EUR 109,556.-), an amount of twelve thousand two hundred euro (EUR 12,200.-) is allocated to the share capital of the Company and an amount of ninety-seven thousand three hundred fifty-six euro (EUR 97,356.-) is allocated to the share premium account.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolutions, the general meeting resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is set at thirty-one thousand thirty-four euro (EUR 31,034.-) consisting of thirty-one thousand thirty-three (31,033) class A shares and one (1) class B share with a par value of one euro (EUR 1.-) per share".

*Estimate of costs*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to 1.400.- Euro.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le trente Novembre.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de la société Accelya Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, avec un capital social de EUR 18.834,-, ayant son siège social au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123 755 (la «Société»), constituée par acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand Duché de Luxembourg, en date du 5 janvier 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations du 24 mars 2007, sous le numéro 447. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 20 juin 2011, tel qu'il ressort d'un acte de Maître Henri Hellinckx, publié le 12 mai 2012 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 656.

L'assemblée s'est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Ghizlaine GRYP, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, Président de l'assemblée,

Qui désigne comme secrétaire et comme scrutateur Matthias LE PAN.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - La présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de douze mille deux cent euro (EUR 12.200,-) afin de le porter de son montant actuel de dix-huit mille huit cent trente-quatre euro (EUR 18.834,-) à un montant de trente et un mille trente-quatre euro (EUR 31.034,-) par l'émission de douze mille deux cent (12.200) parts sociales de classe A de la Société d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par part sociale;

2. Modification en conséquence du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, qui se lira désormais tel qu'il suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à trente et un mille trente-quatre euro (EUR 31.034,-) représenté par trente et un mille trente-trois (31,033) parts sociales de classe A et une (1) part sociale de classe B d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune".

II. - Les associés présents, ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - Resteront pareillement annexes aux présents les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

VI. - L'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

V. - La présente assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement telle qu'elle est constituée sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de douze mille deux cent euro (EUR 12.200,-) afin de le porter de son montant actuel de dix-huit mille huit cent trente-quatre euro (EUR 18.834,-) à un montant de trente et un mille trente-quatre euro (EUR 31.034,-) par l'émission de douze mille deux cent (12.200) parts sociales de classe A de la Société d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par part sociale.

Les parts sociales nouvellement émises ont été entièrement souscrites comme suit:

- au nom et pour le compte de Neela Arunabha Bhattacharjee, demeurant au 402 (4B) Tribute, Rajkamal Studio Compound, Dr. S.S. Rao Road, Parel, Mumbai 400 012, India, deux mille quatre cent quarante (2.440) parts sociales de classe A pour un prix total de souscription de vingt et un mille neuf cent onze euro (EUR 21.911,-);

- au nom et pour le compte de Satish Mahabaleshwar Ambe, demeurant au E-703, Dheeraj Jamnua, Chincholi Bunder Road, Malad (W), Mumbai 400 064, India, deux mille quatre cent quarante (2.440) parts sociales de classe A pour un prix total de souscription de vingt et un mille neuf cent onze euro (EUR 21.911,-);

- au nom et pour le compte de Philip Florence Fernandes, demeurant au 8702, Mayflower, I.C. Colony, Borivali West, Mumbai 400 103, India, deux mille quatre cent quarante (2.440) parts sociales de classe A pour un prix total de souscription de vingt et un mille neuf cent onze euro (EUR 21.911,-);

- au nom et pour le compte de Gurudas Vasudev Shenoy, demeurant au 801, Legacy Tower, Powai Vihar Complex, Off ADS Marg, Powai, Mumbai 400 076, India, mille deux cent vingt (1.220) parts sociales de classe A pour un prix total de souscription de dix mille neuf cent cinquante-six euro (EUR 10.956,-);

- au nom et pour le compte de Joshi Varied Anthony, demeurant au 1804, Glen Classic, Hiranandini Gardens, Powai, Mumbai 400 076, India, mille deux cent vingt (1.220) parts sociales de classe A pour un prix total de souscription de dix mille neuf cent cinquante-six euro (EUR 10.956,-);

- au nom et pour le compte de Arunkumar Shantilal Gala, demeurant au C/601 Lotus, Kukreja Complex, L B S Marg, Bhandup West, Mumbai 400 078, India, mille deux cent vingt (1.220) parts sociales de classe A pour un prix total de souscription de dix mille neuf cent cinquante-six euro (EUR 10.956,-);

- au nom et pour le compte de Ravi Chakravarthy, demeurant au 1103, Carlton, Hiranandani Estate, Patlipada, Ghodbunder Road, Thane West 400 607, India, mille deux cent vingt (1.220) parts sociales de classe A pour un prix total de souscription de dix mille neuf cent cinquante-six euro (EUR 10.956,-).

La somme de cent neuf mille cinq cent cinquante-six euro (EUR 109.556,-) est, à la date des présentes, mise à la disposition de la Société, tel qu'il ressort des justifications apportées au notaire soussigné.

Sur la totalité du prix de souscription s'élevant à cent neuf mille cinq cent cinquante-six euro (EUR 109.556,-), un montant de douze mille deux cent euro (EUR 12.200,-) est alloué au capital social de la Société et un montant de quatre-vingt-dix-sept mille trois cent cinquante-six euro (EUR 97.356,-) est alloué au compte de prime d'émission.

#### Seconde résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, qui se lira désormais tel qu'il suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à trente et un mille trente-quatre euro (EUR 31.034,-) représenté par trente et un mille trente-trois (31.033) parts sociales de classe A et une (1) part sociale de classe B d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune".

#### Frais

Les frais, dépenses, émoluments ou charges de quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison du présent acte sont estimées à 1.400 Euro.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Gryp, Le Pan, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 30 novembre 2012. Relation: RED/2012/1612. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 03 décembre 2012.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2012163036/181.

(120215727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

#### **Utinam, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.546.768,00.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 173.364.

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE CINQ DECEMBRE.

Par-devant Nous Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

Ont comparu:

1) Madame Martine Claret, née le 14/11/1952 à Grasse (F), Docteur en Pharmacie, domiciliée au 309 avenue Jules Romains, F-06100 Nice (F),

ici représentée par Stéphanie Ragni, domiciliée au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg en vertu d'une procuration signée en date du 23/11/2012.

2) Monsieur Claude Claret, né le 19/04/1955 à Sallanches (F), Docteur en Pharmacie, domiciliée au 309 avenue Jules Romains, F-06100 Nice (F),

ici représenté par Stéphanie Ragni, domiciliée au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg en vertu d'une procuration signée en date du 23/11/2012.

Lesquelles procurations paraphées «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

## I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination UTINAM (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision du gérant. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

3.1. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et droits de propriété intellectuelle.

3.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de titres de créances, obligations et autres titres représentatifs de dette. La Société peut accorder des prêts (subordonnés ou non subordonnés) ou d'autres formes de financement à toute société. Elle peut également prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des titres représentatifs de dette) à ses filiales et sociétés affiliées ainsi qu'à ses associés.

3.4. La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges ou créer toutes sûretés sur toute ou partie de ses avoirs.

3.5. La société aura également pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier ou mobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

3.6. D'une manière générale, la société prendra toutes les mesures nécessaires pour sauvegarder ses droits, toutes mesures de surveillance et de contrôle et pourra effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social, à condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions qui auraient pour résultat que la Société soit engagée dans une activité pour laquelle un agrément serait nécessaire ou qui serait considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

### Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à trois millions cinq cent quarante-six mille sept cent soixante-huit euros (EUR 3.546.768,-), représenté par trois millions cinq cent quarante-six mille sept cent soixante-huit (3.546.768) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.2. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non associés n'est possible qu'avec l'accord donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après sa notification à la Société ou acceptation par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.3. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.4. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Gestion.

7.1. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommé(s) par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement des associés. La société pourra nommer des gérants de classe A et B.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum à tout moment (sans raison).

#### Art. 8. Pouvoirs du gérant.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du ou des gérants qui auront tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le(s) gérant(s).

**Art. 9. Représentation.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsque la société comporte plusieurs gérants, par les signatures conjointes de deux gérants. Le cas échéant, par les signatures individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des Statuts.

En cas d'empêchement temporaire du ou des gérants, les affaires sociales peuvent être gérées par l'associé unique ou, lorsque la société comporte plusieurs associés, par deux associés agissant conjointement.

**Art. 10.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### IV. Assemblée générale des associés

#### Art. 11. Pouvoirs et droits de vote.

11.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

11.2. Chaque associé a le droit de recevoir une convocation et de participer à toutes les assemblées d'actionnaires de la Société et possède une (1) voix pour chacune des parts sociales qu'il détient pour chacune de ces assemblées.

11.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme son mandataire.

#### Art. 12. Forme - Quorum - Majorité.

12.1. Les décisions collectives ne sont valablement prises (sous réserve de l'article 12.2) que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

12.2. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

#### Art. 13. Exercice social.

13.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

13.2. Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.

13.3. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

#### Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé 5% sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10% du capital social de la Société.

14.2. L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

14.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment aux conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par la gérance de la Société,
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale,
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société dans les deux (2) mois après la date à laquelle a été arrêté cet état comptable,
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés,
- (v) si les dividendes intérimaires versés sont supérieures aux bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, l'(les) associé(s) sera(ont) tenu(s) de reverser l'excès à la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation

15.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution de l'associé (des associés) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

16. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2013.

### *Souscription et libération*

Les parts sociales de la Société ont été souscrites comme suit:

Souscripteurs	Nombre de parts	Montant souscrit et libéré
Madame Martine Claret, prénommée, .....	1.773.384	EUR 1.773.384,-
Monsieur Claude Claret, prénommé, .....	1.773.384	EUR 1.773.384,-
Total .....	3.546.768	EUR 3.546.768,-

1) Les 1.773.384 parts sociales souscrites par Madame Martine Claret, précitée, ont entièrement été libérées par un apport en nature fait par la souscriptrice de 34.978 actions de HORUS PHARMA, une société à actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 148 avenue Georges Guynemer Cap Var F-06700 Saint Laurent du Var (France), lequel apport est évalué à EUR 1.773.384,- et a fait l'objet d'une déclaration de la Présidente,

2) Les 1.773.384 parts sociales souscrites par Monsieur Claude Claret, précité, ont entièrement été libérées par un apport en nature fait par le souscripteur de 34.978 actions de HORUS PHARMA, une société à actions simplifiée de droit français ayant son siège social au 148 avenue Georges Guynemer Cap Var F-06700 Saint Laurent du Var (France), lequel apport est évalué à EUR 1.773.384,- et a fait l'objet d'une déclaration de la Présidente.

La preuve du transfert des actions de «HORUS PHARMA» à la société «UTINAM» a été rapportée au notaire instrumentant par une déclaration signée par la Présidente de la société «HORUS PHARMA».

### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 3.100.-.

### *Réunion des associés*

Et aussitôt après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- a) Maître Michaël Dandois, avocat à la Cour, né le 15 janvier 1971 à Messancy (Belgique), élisant domicile au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg,
- b) Maître Antoine Meynial, avocat à la cour, né le 6 février 1966 à Paris (France), élisant domicile au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg,



c) Monsieur Stéphane Warnier, employé privé, né le 25 mars 1966 à Watermael-Boitsfort (Belgique), élisant domicile au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

2. La personne suivante est nommée commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2018:

CHESTER & JONES SARL, ayant son siège au 165A, route de Longwy, L-4751 Pétange, R.C.S. Luxembourg B 120.602.

3. Le siège social de la Société est établi à L-1836 Luxembourg, 23 rue Jean Jaurès.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénoms, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. RAGNI, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 10 décembre 2012. Relation: RED/2012/1675. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 12 décembre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012162955/197.

(120214125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

### **PRT Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 20.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 173.497.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and twelve, on the third day of December.

Before us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### **THERE APPEARED:**

Mill Road Capital LP, a limited partnership constituted under the laws of Delaware, USA, having its registered office at 382 Greenwich Avenue, Suite 1, Greenwich, CT 06830 USA, registered with Secretary of State, State of Delaware, Division of Corporations, under number 20-5432103,

acting through its general partner Mill Road Capital G.P. LLC, a limited liability company constituted under the laws of Delaware, USA, having its head office at 382 Greenwich Avenue, Suite 1, Greenwich, CT 06830 USA, registered with the Secretary of State, State of Delaware, Division of Corporations under number 20-5432157,

here represented by Me Dimitar Morarcaliev, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to enact as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

#### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "PRT Luxembourg S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these cir-

circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several Shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. 5.1. The Company's share capital amounts to twenty thousand Canadian dollars (CAD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares with a par value of one Canadian dollar (CAD 1.-) each (the Shares), all subscribed and fully paid-up. The holder(s) of Shares are hereinafter individually referred to as a Shareholder and collectively to as the Shareholders.

5.2. The Company shall maintain a share premium reserve account for the Shares (the Shares Share Premium Reserve Account) in Canadian dollars (CAD), and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up on the Shares. Amounts so recorded to this share premium reserve account will constitute freely distributable reserves of the Company.

5.3. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single Shareholder or, as the case may be, by the general meeting of Shareholders of the Company, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Indivisibility and Transfer of Shares.**

6.1. The Company's Shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per Share.

6.2. Shares are freely transferable among Shareholders.

Where the Company has a sole Shareholder, Shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one Shareholder, the transfer of Shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the Shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A Share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

**Art. 7. Shareholders' register.** A register of the Shareholders of the Company will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each Shareholder who so requests.

**Art. 8. Redemption of Shares.** The Company may redeem its Shares to the extent permitted by these Articles and the Law.

## **III. Management - Representation**

### **Art. 9. Appointment and Removal of managers.**

9.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the Shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be Shareholders.

9.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the Shareholders.

**Art. 10. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the Board (the Board). Such board may be composed of one or more class A managers and one or more class B managers, all of whom shall have the same authority with respect to the Company.

10.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the Shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

10.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least one Business Day in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, in case there are class A and class B managers, in case at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, in case there are class A and class B managers, any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

10.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers and in case there are class A and class B managers, by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

**Art. 11. Sole manager.**

11.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

11.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

11.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

**Art. 12. Liability of the managers.** The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

#### IV. Shareholder(s)

**Art. 13. General meetings of Shareholders and Shareholders' written resolutions.**

13.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the Shareholders are adopted at a general meeting of Shareholders (the General Meeting) or by way of written resolutions (the Shareholders Written Resolutions).

(ii) Where resolutions are adopted by way of Shareholders Written Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the Shareholders. Shareholders Written Resolutions signed by all the Shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

13.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The Shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or Shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all Shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the Shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A Shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a Shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Written Resolutions are passed by Shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the Shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Written Resolutions, as the case may be, by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the Shareholders.

#### **Art. 14. Sole Shareholder.**

14.1. Where the number of Shareholders is reduced to one (1), the sole Shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

14.2. Any reference in the Articles to the Shareholders and the General Meeting or to Shareholders Written Resolutions is to be read as a reference to such sole Shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

14.3. The resolutions of the sole Shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

#### **Art. 15. Financial year and Approval of annual accounts.**

15.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

15.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and Shareholders towards the Company.

15.3. Each Shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

15.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Written Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

#### **Art. 16. Réviseurs d'entreprises.**

16.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

16.2. The Shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

#### **Art. 17. Allocation of Profit and Loss.**

17.1. General

The Company shall maintain:

- (i) a legal reserve account (the Legal Reserve Account); and
- (ii) a general profit account (the General Profit Account), all to be kept in Canadian dollars (CAD).

17.2. Allocation of Losses

Any losses appearing from the profit and loss account adopted by the General Meeting shall be allocated to the General Profit Account.

17.3. Allocation of Profits

For each financial year, all of the profit distributable by law shown in the annual accounts of the Company must be allocated as follows:

(a) first, an amount corresponding to 5% of the profit distributable by law shall be allocated to the Legal Reserve Account, until the aggregate amount allocated to the Legal Reserve Account is equal to 10% of the issued share capital of the Company; and

(b) second, to the General Profit Account, if and to the extent this account shows a negative amount.

Any distribution out of the General Profit Account which is not contemplated by article 17.4. can only be made to the Shareholders pursuant to a resolution of the General Meeting of Shareholders.

17.4. Interim dividends

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Shareholders must refund the excess to the Company.

17.5. The final dividend with respect to a financial year must be declared by a resolution of the General Meeting, taking into consideration any advance payment on dividends declared by the Board with respect to the same financial year.

17.6. Each Shareholder who is entitled to receive a final dividend or, as the case may be, an advance payment on dividends may decide that said dividend shall accrue and be paid on a later date.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 18. Procedure.

18.1. The Company may be put into liquidation at any time, by a resolution of the Shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The Shareholders appoint one or several liquidators, who need not be Shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the Shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

18.2. Any assets remaining after payment of all of the Company's debts shall be paid to the Shareholder(s)

18.3. After the liquidation has been completed, and the dissolution of the Company has occurred, the books and records of the Company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the General Meeting, to dissolve the Company. Where the General Meeting has not appointed such person, the liquidators shall do so.

## VII. Definitions

**Art. 19. The following capitalised terms used in these Articles shall have the following meanings.** Articles has the meaning given in article 1.

Business Day means a day (other than a Saturday or Sunday or public holiday) on which commercial banks are generally open for business in Luxembourg.

Company has the meaning given in article 1.

General Profit Account has the meaning given in article 17.1.

Law has the meaning given in article 1.

Legal Reserve Account has the meaning given in article 17.1.

Shareholder(s) has the meaning given in article 5.1.

Shares has the meaning given in article 5.1.

Shares Share Premium Reserve Account has the meaning given to it in article 5.5.

## VIII. General provisions

**Art. 20. Notices and Communications.** Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Written Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

**Art. 21. Powers of attorney.** Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

**Art. 22. Signatures.** Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures.

Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Written Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

**Art. 23. Governing Law.** All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

*Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2012.

*Subscription and Payment*

Mill Road Capital LP, represented as stated above, subscribes to twenty thousand (20,000) shares having a par value of one Canadian dollar (CAD 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in an amount of twenty thousand Canadian dollars (CAD 20,000) entirely allocated to the share capital account of the Company, which is at the disposal of the Company, and evidence of which has been shown to the undersigned notary.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-

*Resolutions of the shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as A manager of the Company for an indefinite period:

- Mr. Charles Goldman, Executive, born in New-York on October 1, 1968, residing at 382 Greenwich Avenue, Suite 1, Greenwich, CT 06830 USA.

2. The following persons are appointed as B managers of the Company for an indefinite period:

- Mrs. Virginia Strelen, born on 30 May 1977 in Bergisch-Gladbach, Germany and professionally residing at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg; and

- Mr. Jacques de Patoul, born in Luxembourg, on 10 January 1980, professionally residing at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le troisième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

Mill Road Capital LP, un limited partnership constitué suivant les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 382 Greenwich Avenue, Suite 1, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique, immatriculé auprès du Secretary of State, State of Delaware, Division of Corporations, sous le numéro 20-5432103,

représenté par son general partner Mill Road Capital G.P. LLC, une limited libaility company organisée et existant suivant les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 382 Greenwich Avenue, Suite 1, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary of State, State of Delaware, Division of Corporations, sous le numéro 20-5432157.

représentée par Me Dimitar Morarcaliev, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

**I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "PRT Luxembourg S.à rl." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

## **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, suivant les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société, ou qu'ils rendent moins aisée la communication entre le siège social et des personnes établies l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à complète cessation de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

## **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière, tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

## **Art. 4. Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société se monte à vingt mille dollars canadiens (CAD 20.000) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1) chacune (les Parts Sociales), toutes souscrites et entièrement libérées. Le(s) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires est/sont désigné(s) ci-après, individuellement comme l'Associé et collectivement comme les Associés.

5.2. La Société doit maintenir un compte de réserve de prime d'émission concernant les Parts Sociales (le Compte de Réserve de Prime d'Emission) en dollars canadiens (CAD), et sera enregistré sur ce compte, le montant ou la valeur de toute prime libérée pour les Parts Sociales. Les montants ainsi inscrits sur ce Compte de Réserve de Prime d'Emission constitueront des réserves librement distribuables par la Société.

5.3. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Associé unique, ou de l'assemblée générale des Associés le cas échéant, adoptée suivant les modalités requises pour la modification des Statuts.

### **Art. 6. Indivisibilité et Transfert des Parts Sociales.**

6.1. Les Parts Sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre Associés. Lorsque la Société a un Associé unique, ce dernier peut librement céder ses Parts Sociales aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un Associé, la cession des Parts Sociales (inter vivos) à des non-Associés est soumise à l'accord préalable des Associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de Parts Sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 7. Registre des Parts Sociales.** Un registre des Associés est tenu au siège social en accord avec les dispositions de la Loi et peut être consulté à la demande de chaque Associé.

**Art. 8. Rachat de Parts Sociales.** La Société peut acquérir ou racheter des Parts Sociales dans les limites prévues par les Statuts et la Loi.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 9. Nomination et Révocation des gérants.

9.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des Associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être Associés.

9.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans cause) par une décision des Associés.

**Art. 10. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil). Ce Conseil peut être composé par un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B qui auront chacun les mêmes pouvoirs en ce qui concerne la Société.

##### 10.1. Pouvoirs du Conseil

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux Associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

##### 10.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins un Jour Ouvrable à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au cas où il y a des gérants de classe A et des gérants de classe B, au minimum un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés dans la mesure où, dans le cas où des gérants de classe A et des gérants de classe B sont nommés, pour autant qu'un gérant de classe A et un gérant de classe B les approuvent. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

##### 10.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants et, au cas où il a des gérants de classe A et des gérants de classe B, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### Art. 11. Gérant unique.

11.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

11.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

11.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.



**Art. 12. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

#### IV. Associé(s)

##### Art. 13. Assemblées générales des Associés et Résolutions écrites des Associés.

###### 13.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des Associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions écrites (les Résolutions Ecrites des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Ecrites des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les Associés. Les Résolutions Ecrites des Associés signées par tous les Associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature apposée.

(iii) Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote.

###### 13.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les Associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les Associés sont présents ou représentés et qu'ils considèrent qu'ils ont été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un Associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions prises lors d'une Assemblée Générale ou par Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les Associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Ecrites des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des Associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des Associés.

##### Art. 14. Associé unique.

14.1. Lorsque le nombre des Associés est réduit à un (1), l'Associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

14.2. Toute référence dans les Statuts aux Associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet Associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

14.3. Les résolutions de l'Associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

##### Art. 15. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

15.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

15.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

15.3. Chaque Associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

15.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Ecrites des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

##### Art. 16. Réviseurs d'entreprises.

16.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

16.2. Les Associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

## **Art. 17. Affectation des bénéfices et des Pertes.**

### 17.1. Généralités

La Société maintiendra:

- (i) un compte de réserve légale (le Compte de Réserve Légale); et
- (ii) un compte de profits (le Compte Général de Profits),  
exprimés en dollars canadiens (CAD).

### 17.2. Affectation des pertes

Les pertes de la Société reprises dans le compte de pertes et profits adopté par l'Assemblée Générale seront affectées de la manière suivante sur le Compte Général de Profits Affectation des bénéfices.

### 17.3. Affectation des bénéfices

A chaque exercice social, la totalité des bénéfices distribuables selon la loi, mentionnés dans les comptes annuels de la Société, doit être affecté dans l'ordre suivant:

- (i) premièrement, un montant correspondant à 5% des bénéfices distribuables selon la loi sera affecté au Compte de Réserve Légale, jusqu'à ce que le montant total affecté au Compte de Réserve Légale atteigne 10% du capital social émis de la Société; et
- (ii) deuxièmement au Compte Général de Profits;

Toute distribution par prélèvement sur les Comptes de Profits qui n'est pas prévue par l'article 17.4. peut uniquement être faite aux en vertu d'une résolution de l'Assemblée Générale des Associés.

### 17.4. Dividendes intérimaires

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil de Gérance;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (incluant la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les Associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent reverser l'excédent à la Société.

17.5. Le dividende final d'un exercice social doit être décidé par une résolution de l'Assemblée Générale en tenant compte de tout versement d'acomptes sur dividendes décidé par le Conseil pour le même exercice social.

17.6. Chaque Associé autorisé à percevoir un dividende final ou, le cas échéant, le paiement d'un acompte sur dividendes peut décider que ledit dividende courra et sera payé à une date ultérieure.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

### **Art. 18. Procédure.**

18.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des Associés adoptée avec le consentement de la majorité (en nombre) des Associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les Associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leurs nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des Associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

18.2. Tous les actifs restants après le paiement de toutes les dettes de la Société seront répartis entre les Associés.

18.3. Après la réalisation de la liquidation, les livres et registres de la Société seront conservés pendant la période prescrite par la loi par la personne désignée à cet effet dans la résolution de l'Assemblée Générale prononçant la dissolution de la Société. Si l'Assemblée Générale n'a désigné personne, les liquidateurs s'en chargeront.

## **VII. Définitions**

**Art. 19. Les termes suivants en majuscule utilisés dans les présents Statuts prendront la signification comme suit.** Statuts a la signification qui lui est conférée à l'article 1.

Jour Ouvrable signifie un jour (autre qu'un samedi, dimanche ou un jour férié) où les banques commerciales sont généralement ouvertes à Luxembourg.

Société a la signification qui lui est conférée à l'article 1.

Compte Général de Profits a la signification qui lui est conférée à l'article 17.1.

Loi a la signification qui lui est conférée à l'article 1.

Compte de Réserve Légale a la signification qui lui est conférée à l'article 17.1.

Associé(s) a la signification qui lui est conférée à l'article 5.1.

Parts Sociales a la signification qui lui est conférée à l'article 5.1.

Compte de Réserve de Prime d'Emission a la signification qui lui est conférée à l'article 5.5.

### VIII. Dispositions générales

**Art. 20. Convocations et Communications.** Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés sont établies par écrit, télégramme, fax, email ou tout autre moyen de communication électronique.

**Art. 21. Pouvoirs.** Les procurations sont données en la forme mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant en conformité aux conditions acceptées par le Conseil.

**Art. 22. Signatures** Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

**Art. 23. Droit applicable.** Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les Associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2012.

#### *Souscription et Libération*

Mill Road Capital LP, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt mille dollars canadiens (CAD 20.000), qui est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.200,- euros.

#### *Résolutions des associés*

Un instant de raison après que la Société ait été constituée, l'Associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant A de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Charles Goldman, administrateur, né à New-York le 1<sup>er</sup> octobre 1968, résidant professionnellement au 382 Greenwich Avenue, Suite 1, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants B de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Virginia Strelen, administratrice, née le 30 mai 1977 à Bergisch-Gladbach, République Fédérale d'Allemagne, résidant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg; et

- Monsieur Jacques de Patoul, administrateur, né le 10 janvier 1980 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, résidant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 15, rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: D. MORARCALIEV et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 décembre 2012. Relation: LAC/2012/57821. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Référence de publication: 2012165308/582.

(120217490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

**G.T. Ressources Humaines S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 16.235.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/12/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012167814/12.

(120222134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

**WWK Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 81.270.

Im Jahre zweitausendzwoölf, am siebenundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Fand die Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre (die „Generalversammlung“) der WWK Investment S.A., einer Aktiengesellschaft (société anonyme) gegründet und bestehend nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Frank Baden, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 14. März 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 491 vom 29.06.2001, zuletzt abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Paul Frieders, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 1. Dezember 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 570 vom 18.03.2006, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 81207 am Sitz der Gesellschaft in 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, statt.

Als Vorsitzender der Generalversammlung amtiert Herr Stefan Schneider, Vorstandsmitglied, beruflich ansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

welcher Herrn Rüdiger Sailer, Privatangestellter, beruflich ansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, zur Protokollführer bestellt.

Die Generalversammlung bestellt Frau Karolina Richard, Privatangestellte, beruflich ansässig in 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, zur Stimmzählerin.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern folgendes fest:

I. Gegenwärtigem Protokoll ist ein Aktienverzeichnis der Gesellschafter beigefügt.

Dieses Verzeichnis wurde von den Aktionären bzw. deren Vertretern, sowie von dem Vorsitzenden, der Protokollführerin, der Stimmzählerin und dem unterzeichneten Notar unterschrieben.

Die von den Aktionären ausgestellten Vollmachten werden ebenfalls gegenwärtiger Urkunde „ne varietur“ paraphiert beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

II. Sämtliche eintausend (1.000) Aktien, welche das gesamte Aktienkapital darstellen sind in gegenwärtiger Generalversammlung vertreten. Die so anwesenden Aktionäre erklären sich ordnungsgemäß zu der gegenwärtigen Versammlung eingeladen und verzichten auf die Einhaltung weiterer Förmlichkeiten. Somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III. Die Tagesordnung der Generalversammlung ist folgende: 1. Änderung des Artikels 3 der Gesellschaftssatzung wie folgt:

Bisheriger Artikel 3:

**Art. 3.** „Zweck der Gesellschaft ist die Gründung und Verwaltung von Luxemburger Organismen für gemeinsame Anlagen („OGA“) im Sinne des Gesetzes vom 30. März 1988, 19. Februar 1991 und vom 20. Dezember 2002 sowie die Ausführung sämtlicher Tätigkeiten, welche mit der Auflegung und Verwaltung dieser OGA verbunden sind.

Die Gesellschaft kann jedwede anderen Geschäfte tätigen und Maßnahmen treffen, die ihre Interessen fördern oder sonst ihrem Geschäftszweck dienen oder nützlich sind, insoweit diese dem Kapitel 13 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 entsprechen.“

Neuer Artikel 3:

**Art. 3.** „Zweck der Gesellschaft ist die Gründung und Verwaltung von Luxemburger Organismen für gemeinsame Anlagen („OGA“) im Sinne der Gesetze vom 13. Februar 2007 über spezialisierte Investmentfonds sowie vom 17. De-

zember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen (das „Gesetz von 2010“) in ihrer jeweils geltenden Fassung sowie die Ausführung sämtlicher Tätigkeiten, welche mit der Auflegung und Verwaltung solcher OGA verbunden sind.

Die Gesellschaft kann jedwede anderen Geschäfte und Handlungen tätigen sowie Maßnahmen treffen, die ihre Interessen fördern oder sonst ihrem Geschäftszweck dienen oder nützlich sind, unter Berücksichtigung der in Kapitel 15 des Gesetzes von 2010 und im Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften (das „Gesetz von 1915“) festgesetzten Regelungen."

2. Änderung des Artikels 5 der Gesellschaftssatzung;
3. Änderung des Artikels 6 der Gesellschaftssatzung;
4. Änderung des Artikels 9 der Gesellschaftssatzung;
5. Änderung des Artikels 11 der Gesellschaftssatzung;
6. Änderung des Artikels 14 der Gesellschaftssatzung;
7. Änderung des Artikels 16 der Gesellschaftssatzung;
8. Änderung des Artikels 17 der Gesellschaftssatzung;
9. Änderung des Artikels 21 der Gesellschaftssatzung;

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt, Artikel 3 der Gesellschaftssatzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„Zweck der Gesellschaft ist die Gründung und Verwaltung von Luxemburger Organismen für gemeinsame Anlagen („OGA“) im Sinne der Gesetze vom 13. Februar 2007 über spezialisierte Investmentfonds sowie vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen (das „Gesetz von 2010“) in ihrer jeweils geltenden Fassung sowie die Ausführung sämtlicher Tätigkeiten, welche mit der Auflegung und Verwaltung solcher OGA verbunden sind.

Die Gesellschaft kann jedwede anderen Geschäfte und Handlungen tätigen sowie Maßnahmen treffen, die ihre Interessen fördern oder sonst ihrem Geschäftszweck dienen oder nützlich sind, unter Berücksichtigung der in Kapitel 15 des Gesetzes von 2010 und im Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften (das „Gesetz von 1915“) festgesetzten Regelungen."

#### *Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt, Artikel 5 der Gesellschaftssatzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„Das gezeichnete Aktienkapital beträgt zweihundertfünfzigtausend Euro (EUR 250.000,-). Es ist in eintausend (1.000) Aktien ohne Nennwert eingeteilt und in voller Höhe einbezahlt.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann durch Beschluß der Generalversammlung, der in derselben Form wie im Falle von Satzungsänderungen zu fassen ist, erhöht oder herabgesetzt werden.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes von 1915 in der jeweils geltenden Fassung einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen und zu den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben."

#### *Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt, Artikel 6 der Gesellschaftssatzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„Die Aktien sind Namensaktien. Am Sitz der Gesellschaft wird ein Register geführt, welches die in Artikel neununddreißig des Gesetzes von 1915 genannten Angaben enthält. Jeder Aktionär kann Einsicht in das Register nehmen. Eine Übertragung von Aktien auf einen Dritten, der nicht Aktionär der Gesellschaft ist, ist nur mit Zustimmung der Generalversammlung der Aktionäre möglich. Wird die Zustimmung nicht erteilt, so sind die übrigen Aktionäre berechtigt, die zur Übertragung angebotenen Aktien im Verhältnis ihrer jeweiligen Beteiligung am Gesellschaftskapital zu übernehmen. Soweit die übrigen Aktionäre von diesem Recht keinen Gebrauch machen, können die zur Übertragung angebotenen Aktien von der Gesellschaft übernommen werden. Soweit die Gesellschaft von diesem Recht keinen Gebrauch macht, wird sie einen Dritten bestimmen, auf den die betreffenden Aktien übertragen werden.

Alle Aktien haben gleiche Rechte."

#### *Vierter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt, Artikel 9 der Gesellschaftssatzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„Die laufende Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die diesbezügliche Vertretung Dritten gegenüber können an die in Artikel sechzig des Gesetzes von 1915 aufgeführten Personen übertragen werden; deren Ernennung, Abberufung, Befugnisse und Zeichnungsberechtigung werden durch den Verwaltungsrat geregelt.

Ferner kann der Verwaltungsrat einzelne Aufgaben der Geschäftsführung an Ausschüsse, einzelne Verwaltungsratsmitglieder oder an dritte Personen oder Unternehmen übertragen und deren Zeichnungsberechtigung regeln. Er setzt die diesbezüglichen Vergütungen fest, welche von der Gesellschaft getragen werden."

#### *Fünfter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt, Artikel 11 der Gesellschaftssatzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„Der Verwaltungsrat wird aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und kann einen oder mehrere stellvertretende Vorsitzende bestellen.

Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder bei dessen Verhinderung durch einen stellvertretenden Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitglieder einberufen. Die Einladung hat unter Mitteilung der Tagesordnung zumindest 48 Stunden vor der Sitzung zu erfolgen. Sitzungen des Verwaltungsrates finden am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen, in der Einladung zu bestimmenden Ort statt.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich in der Sitzung des Verwaltungsrates mittels einer Vollmacht durch ein anderes Mitglied vertreten und sein Stimmrecht in seinem Namen ausüben lassen. Die Vollmacht kann privatschriftlich durch Fernschreiben, Telefax oder Telegramm erteilt werden. Ein Verwaltungsratsmitglied kann mehrere andere Verwaltungsratsmitglieder gleichzeitig vertreten.

Der Verwaltungsrat ist beschlußfähig, wenn mindestens die Hälfte seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Die Beschlußfassung des Verwaltungsrates erfolgt mit einfacher Stimmenmehrheit der anwesenden und vertretenen Mitglieder. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Verwaltungsratsvorsitzenden.

Über die Verhandlungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates werden Protokolle geführt, welche vom Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet werden.

Auf Veranlassung eines jeden Verwaltungsratsmitglieds können Beschlüsse des Verwaltungsrates auch einstimmig durch Brief, Fernschreiben, Fernkopierer oder Telegramm gefaßt werden. Schriftliche und von allen Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnete Beschlüsse stehen Beschlüssen auf Verwaltungsratssitzungen gleich. Solche Beschlüsse können von jedem Verwaltungsratsmitglied schriftlich, durch Telex, Telefax oder ähnliche Kommunikationsmittel gebilligt werden. Eine solche Billigung wird jedenfalls schriftlich bestätigt und die Bestätigung wird dem Beschlußprotokoll beizufügen sein."

#### *Sechster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt, Artikel 14 der Gesellschaftssatzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„Die ordentliche Generalversammlung findet am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen in der Einladung bestimmten Ort der Gemeinde des Gesellschaftssitzes jeweils um 14.00 Uhr am zweiten Mittwoch des Monats April eines jeden Jahres oder, wenn dieser Tag auf einen Tag fällt, der in Luxemburg nicht Bankarbeitstag ist, am nächsten darauffolgenden Bankarbeitstag in Luxemburg statt."

#### *Siebter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt, Artikel 16 der Gesellschaftssatzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„Die Generalversammlung wird durch den Verwaltungsrat oder die Wirtschaftsprüfer einberufen. Sie muß binnen einer Frist von einem Monat einberufen werden, wenn Aktionäre, die ein Zehntel des Gesellschaftskapitals vertreten, den Verwaltungsrat oder die Wirtschaftsprüfer hierzu schriftlich unter Angabe der Tagesordnung auffordern.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt durch eingeschriebenen Brief. Sind alle Aktionäre in einer Generalversammlung anwesend oder vertreten, so können sie auf die Einhaltung der förmlichen Einberufung verzichten.

Vorsitzender der Generalversammlung ist der Vorsitzende des Verwaltungsrates oder, bei seiner Verhinderung, ein stellvertretender Vorsitzender, ein sonstiges Mitglied des Verwaltungsrates oder eine sonst von der Generalversammlung bestimmte Person."

#### *Achter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt, Artikel 17 der Gesellschaftssatzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„Jeder Aktionär ist berechtigt, an der Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich aufgrund privatschriftlicher Vollmacht durch einen anderen Aktionär oder durch einen Dritten vertreten lassen.

Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Mit der Ausnahme von Beschlüssen betreffend die Gewinnausschüttungen, welche mit einer Mehrheit von 80% der anwesenden und vertretenen Stimmen gefaßt werden, werden Beschlüsse der Generalversammlung mit einer einfachen Mehrheit der anwesenden und vertretenen Stimmen gefaßt, sofern die Vorschriften des Gesetzes von 1915 keine anderweitigen Bestimmungen treffen. Über die Verhandlungen und Beschlüsse der Generalversammlungen werden Protokolle geführt, die vom jeweiligen Vorsitzenden unterzeichnet werden."

*Neunter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt, Artikel 21 der Gesellschaftssatzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„Für sämtliche Punkte, welche durch diese Satzung nicht geregelt sind, gelten die Luxemburger gesetzlichen Bestimmungen, insbesondere das Gesetz von 2010 und das Gesetz von 1915.“

Die übrigen Artikel der Gesellschaftssatzung bleiben unberührt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung des Vorgesehenen an die Komparenten, welche dem unterzeichneten Notar durch Familiennamen, Vornamen, Zivilstatus und Wohnort bekannt sind, haben die Mitglieder des Versammlungsrates gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: S. SCHNEIDER, R. SAILER, K. RICHARD und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 décembre 2012. Relation: LAC/2012/57552. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

*Le Receveur (signé): I. THILL.*

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12. Dezember 2012.

Référence de publication: 2012162991/170.

(120214101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

**Zwick Paul S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8287 Kehlen, 18, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 83.090.

L'an deux mil douze, le sept décembre.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme

«ZWICK PAUL S.A.»

avec siège social à L-4995 Schouweiler, 57 rue de Bascharage,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 83.090,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 25 juillet 2001,

publié au Mémorial C du 15 janvier 2002, numéro 73, page 3.472.

L'assemblée est présidée par Monsieur Paul ZWICK

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Thibault DAXHELET

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Monique ZIMMER épouse ZWICK

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste, une fois signée par les comparants et le notaire instrumentaire, restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les mille (1.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Renonciation aux formalités de convocation

2. Transfert du siège social de ladite société pour le transférer à la nouvelle adresse sise à L-8287 Kehlen, Zone Industrielle 18 et par conséquent modification de l'article 1<sup>er</sup>, deuxième alinéa des statuts;

Sur ce, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social de la société étant représentée à la présente assemblée, l'assemblée renonce aux formalités de convocation, tous les actionnaires représentés ou présents à l'assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale prend à l'unanimité des voix la décision de transférer le siège social de la société à la nouvelle adresse sise à L-8287 Kehlen, Zone Industrielle 18 et par conséquent de modifier l'article 1<sup>er</sup>, deuxième alinéa des statuts, pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Alinéa 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Kehlen.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président a déclaré clos le présent procès-verbal.

*Déclaration en matière de blanchiment*

Les actionnaires / comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

*Estimation des frais*

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille cinquante euros (1.050.-€). A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: P. ZWICK, T. DAXHELET, M. ZIMMER, K.REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16548. Reçu soixante-quinze euros 75.-

*Le Receveur (signé): SANTIONI.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, LE 13 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163705/63.

(120215268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

---

**Accenture SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.874.

Les comptes annuels au 31 août 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012168567/10.

(120222681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

---

**Dexia Quant, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 87.647.

Le Conseil d'Administration a pris note de la démission en tant qu'administrateur de:

Madame Véronique DI MARIA, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, en date du 16 novembre 2012

*Pour DEXIA QUANT*

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012168709/13.

(120222720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

---